

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

071237262

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

071237247 071237270 071237361 071237379

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : BirexSE®
 Code produit : BI 024, BI 025, BI 048, BC 144, BI 004, BI 004IK, BI 013, BI 012

1.2. Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance /du mélange : Germicide, Fongicide, Virucide, Tuberculocide, Désodorisant, Nettoyant, Détergent.
 Pour usage industriel et institutionnel.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Distribué par :
 Biotrol
 13705 Shoreline Court East
 Earth City, MO 63045
 1.800.822.8550

1.4. Numéro de téléphone de secours

Infotrac :
 Numéro de 24 heures- (U.S.) 1-800-535-5053
 À l'extérieur des É.U. - 352-323-3500

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-États-Unis)
 Métal corrosif 1 H290
 Irritation de la peau 2 H315
 Lésions des yeux 1 H318
 Sensib. cutanée 1 H317
 Texte complet des énoncés de danger : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage – Ce label est réglementé par l'Agence de protection de l'environnement sous FIFRA. Voir Section 15.

Étiquetage SGH-États-Unis

Pictogrammes de danger (GHS-États-Unis)



GHS05
 Danger

GHS07

Mention d'avertissement (GHS-US)

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut causer une réaction cutanée allergique.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, les brumes ou les gaz.

P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les autres zones exposées après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Diluer avec une grande quantité d'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.

P310 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332+P313 - En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P501 - Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Mentions de danger (GHS-États-Unis)

Déclarations de mise en garde (GHS-États-Unis)

2.3. Autres dangers

Autres dangers : L'exposition peut aggraver les problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants

2.4. Toxicité Aiguë Inconnue (GHS-US)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients**3.1. Substance**

Sans objet

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur du produit | % | Classification (GHS-ÉTATS-UNIS) |
|---|---------------------------|---------|---|
| Acide phosphorique | (N° CAS) 7664-38-2 | 15 à 17 | Métal corrosif 1, H290 Corrosion cutanée 1B, H314 Lésions des yeux 1, H318 |
| 2-Phénylphénol | (N° CAS) 90-43-7 | 5 à 10 | Poussières combustibles; H232 Irritation de la peau 2, H315 Irritation des yeux 2A, H319 STOT SE 3, H335 |
| 4-tert-pentylphénol | (N° CAS) 80-46-6 | 5 à 10 | Corrosion cutanée 1B, H314 Lésions des yeux 1, H318 Sensib. cutanée 1, H317 |
| Alcool isopropylique | (N° CAS) 67-63-0 | 5 à 10 | Inflammable Liq. 2, H225 Irritation des yeux 2A, H319 STOT SE 3, H336 |
| Acides sulfoniques, hydroxycane en C14-16 et alcène en C14-16, sels de sodium | (N° CAS) 68439-57-6 | 5 à 10 | Irritation de la peau 2, H315 Lésions des yeux 1, H318 |

Texte complet des énoncés de danger : voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers soins**4.1. Description des mesures de premier secours**

Mesures de premiers secours général : Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Des mesures de premiers soins après inhalation : Lorsque les symptômes apparaissent : aller à l'air libre et ventiler la zone suspecte. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Des mesures de premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Tremper la zone affectée avec de l'eau ou du savon et de l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Contacter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Des mesures de premiers soins après contact avec les yeux : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer pendant au moins 60 minutes. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Des mesures de premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes/Blessures : Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer une réaction cutanée allergique.

Symptômes/blessures après l'inhalation : Peut causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures.

Symptômes/blessures après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut causer une réaction cutanée allergique.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, des brûlure, larmolement et une vision floue.

Symptômes/blessures après ingestion : Une ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets indésirables.

Symptômes Chroniques : Aucun prévu dans des conditions d'utilisation normales.

4.3. Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis

En cas d'exposition ou de doute, obtenir des soins médicaux.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Agent d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, mousse résistante aux alcools, eau en grande quantité, dioxyde de carbone (CO₂).

Agents d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de gros jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau abondant peut propager le feu.

5.2. Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange

Danger d'incendie : Inflammable.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

5.3. Conseil pour pompiers

Mesures de précaution Incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre un incendie chimique.

Conseils de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. En cas d'un vaste incendie et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance en raison du risque d'explosion. Ne pas respirer les fumées des incendies ni les vapeurs de décomposition. Ne pas rejeter les eaux utilisées pour lutter contre l'incendie dans les égouts.

Protection contre l'extinction du feu: Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Vapeurs corrosives.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels**6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et le brouillard.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (PPE).

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts et les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Nettoyer les déversements immédiatement et Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants. Neutraliser avec précaution le liquide renversé. Ne pas aspirer dans des matières combustibles telles que sciure de bois ou matière cellulosique. Ramasser mécaniquement (balayer, pelleter) et collecter dans un récipient adapté pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8: Mesures de contrôle d'exposition/ Protection individuelle.

SECTION 7 : Manutention et entreposage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut être corrosif pour les métaux.

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, aérosols ou vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (PPE).

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes mesures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et laver les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et de nouveau au moment de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un contenant résistant à la corrosion et/ou revêtu d'une doublure.

Conserver/stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Les zones de stockage doivent être périodiquement contrôlées pour assurer leur intégrité et détecter la corrosion.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Combustibles forts. Alcalis. Métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Germicide, Fongicide, Virucide, Tuberculocide, Désodorisant, Nettoyant, Détergent. Pour usage industriel et institutionnel.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Pour les substances répertoriées dans la section 3 qui ne sont pas répertoriées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (VLS), NIOSH (LER), OSHA (LEP), le gouvernement provincial canadien ou le gouvernement mexicain.

| Acide phosphorique (7664-38-2) | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| USA ACGIH | ACGIH MPT (mg/m ³) | 1 mg/m ³ |
| USA ACGIH | ACGIH LECT (mg/m ³) | 3 mg/m ³ |
| USA OSHA | OSHA LEP (MPT) (mg/m ³) | 1 mg/m ³ |
| USA NIOSH | NIOSH LER (MPT) (mg/m ³) | 1 mg/m ³ |
| USA NIOSH | NIOSH LER (LECT) (mg/m ³) | 3 mg/m ³ |
| USA IDLH | US IDLH (mg/m ³) | 1000 mg/m ³ |

| Alcool isopropylique (67-63-0) | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---|
| USA ACGIH | ACGIH MPT (ppm) | 200 ppm |
| USA ACGIH | ACGIH LECT (ppm) | 400 ppm |
| USA ACGIH | Catégorie chimique ACGIH | Non classable comme cancérigène éventuel chez l'homme |
| USA OSHA | OSHA LEP (MPT) (mg/m ³) | 980 mg/m ³ |
| USA OSHA | OSHA LEP (MPT) (ppm) | 400 ppm |
| USA NIOSH | NIOSH LER (MPT) (mg/m ³) | 980 mg/m ³ |
| USA NIOSH | NIOSH LER (MPT) (ppm) | 400 ppm |
| USA NIOSH | NIOSH LER (LECT) (mg/m ³) | 1225 mg/m ³ |
| USA NIOSH | NIOSH LER (LECT) (ppm) | 500 ppm |
| USA IDLH | US IDLH (ppm) | 2000 ppm (10% LIE) |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|--|--|
| Contrôles techniques appropriés | Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. |
| Équipement de protection individuelle | Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection. En cas de ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire. |
| Matériaux pour les vêtements de protection | Matières et tissus résistants aux produits chimiques. |
| Protection des mains | Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques. |
| Protection des yeux | Lunettes de protection contre les produits chimiques. |
| Protection corporelle et cutanée | Porter des vêtements de protection adaptés. |
| Protection respiratoire | Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. |
| Contrôles d'exposition de l'environnement | Eviter de libérer dans l'environnement. |
| Informations supplémentaires | Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. |

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques**

| | |
|---|--|
| État physique | Liquide |
| Apparence | Liquide jaune à brun |
| Odeur : | Douce et agréable |
| Seuil d'odeur | Aucune donnée disponible |
| pH | 1 (Concentré) 2.6 (1:256 dilution) |
| Taux d'évaporation | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | Ce produit n'a pas soutenu une combustion selon la norme 49 CFR Partie 173 Annexe H, Méthode de test de combustibilité soutenue. |
| Température d'auto-inflammation | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative à 20 °C | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | Aucune donnée disponible |
| Gravité spécifique | 1,108 g/ml |
| Solubilité | Complète dans l'eau |
| Coefficient de partition : n-octanol / eau | Aucune donnée disponible |
| Viscosité | Aucune donnée disponible |
| Données d'explosion – Sensibilité explosive à l'impact | Ne devrait pas présenter de risque d'explosion en raison d'un impact mécanique. |
| Données d'explosion – Sensibilité explosive en cas de décharge d'électricité statique | Ne devrait pas présenter de risque d'explosion en raison d'une décharge statique. |

9.2. Informations supplémentaires

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité :**

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de risque de polymérisation.

10.4 Conditions à éviter :

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses, flammes nues, sources d'inflammation et matières incompatibles.

10.5 Matériaux incompatibles :

Combustibles forts. Alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxyde de soufre.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Birex® se

One-Step Germicidal Detergent

Toxicité aiguë : Orale DL50 = 6000 mg/kg (rat mâle) ; 4 330 mg/kg (rat femelle)

4-tert-pentylphénol (80-46-6)

| | |
|----------------|--------------|
| DL50 Orale Rat | > 2000 mg/kg |
|----------------|--------------|

Acide phosphorique (7664-38-2)

| | |
|---------------------|---|
| DL50 Dermique Lapin | 2740 mg/kg |
| CL50 Inhalation Rat | > 850 mg/m ³ (Temps d'exposition : 1 heures) |

2-Phénylphénol (90-43-7)

| | |
|---------------------|--|
| DL50 Orale Rat | 2733 mg/kg |
| DL50 Dermique Rat | > 2000 mg/kg |
| CL50 Inhalation Rat | > 0,949 mg/L (Temps d'exposition : 1 heures) |

Acides sulfoniques, hydroxycane en C14-16 et alcène en C14-16, sels de sodium (68439-57-6)

| | |
|---------------------|------------|
| DL50 Orale Rat | 2310 mg/kg |
| DL50 Dermique Lapin | 6300 mg/kg |

Alcool isopropylique (67-63-0)

| | |
|---------------------|---|
| DL50 Orale Rat | 4710 mg/kg |
| DL50 Dermique Lapin | 4059 mg/kg |
| CL50 Inhalation Rat | 72600 mg/m ³ (Temps d'exposition : 4 heures) |

Corrosion / irritation de la peau : Provoque une irritation cutanée. D'après les données d'essai, le produit n'était pas corrosif pour la peau. Mais il était considérablement irritant à des expositions de 1 et 4 heures.

pH : 1 (Concentré) 2.6 (1:256)

Dommages/irritations oculaires sévères : Provoque des lésions oculaires graves.

pH : 1 (Concentré) 2.6 (1:256)

Sensibilisation respiratoire ou de la peau : Peut causer une réaction cutanée allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classifié

Effets tératogènes : Non classifié

Cancérogénicité : Non classifié

2-Phénylphénol (90-43-7)

| | |
|------------|---|
| Group IARC | 3 |
|------------|---|

Alcool isopropylique (67-63-0)

| | |
|------------|---|
| Group IARC | 3 |
|------------|---|

Toxicité reproductrice : Non classifié.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique) : Non classifié.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (Exposition répétée) : Non classifié.

Danger d'aspiration : Non classifié.

Symptômes/blessures après l'inhalation : Peut causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures.

Symptômes/blessures après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. D'après les données d'essai, le produit n'était pas corrosif pour la peau. Mais il était considérablement irritant à des expositions de 1 et 4 heures.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, des brûlure, larmolement et une vision floue.

Symptômes/blessures après ingestion : Une ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets indésirables.

Symptômes Chroniques : Aucun prévu dans des conditions d'utilisation normales.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écologie - Général

Toxique pour la vie aquatique. Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

4-tert-pentylphénol (80-46-6)

| | |
|----------------|---|
| CL50 Poisson 1 | 1,87 à 3,34 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [écoulement]) |
| CE50 Daphnia 1 | 2,7 mg/L (Daphnia magna) |
| CL50 Poisson 2 | 1,6 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Cyprinus carpio) |
| ErC50 (algues) | 4,2 mg/L (96 heures, Pseudokirchneriella subcapitata) |

| | |
|---|--|
| NOEC chronique poisson | 0,1 mg/L |
| 2-Phénylphénol (90-43-7) | |
| CL50 Poisson 1 | 3,4 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [écoulement]) |
| CE50 Daphnia 1 | 1 à 2,5 mg/L (Temps d'exposition : 48 heures - Espèce : Daphnia magna [statique]) |
| CL50 Poisson 2 | 2,74 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Lepomis macrochirus) |
| ErC50 (algues) | 3,57 mg/L (72 heures, Selenastrum capricornutum) |
| NOEC chronique poisson | 0,036 mg/L |
| NOEC chronique algues | 0,468 mg/L Selenastrum capricornutum |
| Acides sulfoniques, hydroxycane en C14-16 et alcène en C14-16, sels de sodium (68439-57-6) | |
| CL50 Poisson 1 | 4,2 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Brachydanio rerio [statique]) |
| CE50 Daphnia 1 | 4,53 mg/L (Ceriodaphnia sp) |
| CL50 Poisson 2 | 12,2 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Brachydanio rerio [semi-statique]) |
| ErC50 (algues) | 5,2 mg/L (Qualité de l'eau - Test d'inhibition de la croissance des algues marines avec Skeletonema costatum et Phaeodactylum tricornutum) |
| Alcool isopropylique (67-63-0) | |
| CL50 Poisson 1 | 9640 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [écoulement]) |
| CE50 Daphnia 1 | 13299 mg/L (Temps d'exposition : 48 heures - Espèce : Daphnia magna) |
| CE50 Autres organismes aquatiques 1 | 1000 mg/l (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) |
| CL50 Poisson 2 | 11130 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [statique]) |
| CE50 Autres organismes aquatiques 2 | 1000 mg/l (Temps d'exposition : 72 heures - Espèce : Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Birex® se
One-Step Germicidal Detergent

Persistance et dégradabilité Non établie.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Birex® se
One-Step Germicidal Detergent

Potentiel bioaccumulatif Non établie.

2-Phénylphénol (90-43-7)

Log Pow 3,18

Alcool isopropylique (67-63-0)

Log Pow 0,05 (à 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

12.5. Autres effets indésirables

Informations supplémentaires Éviter de libérer dans l'environnement.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Cette matière est dangereuse pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Recommandations pour la mise à disposition des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales. Cette matière peut être considérée comme un déchet de pesticide. Contacter les autorités compétentes concernant l'élimination des déchets de pesticides.

Informations supplémentaires: Les conteneurs vides peuvent être recyclés si autorisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**14.1 En conformité avec le TDG**

Non dangereux

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1 Règlement fédéral américain**

Birex® se
One-Step Germicidal Detergent

SARA Section 311/312 Classes de danger Immédiat (aiguë) risque pour la santé

Avis de produit pesticide EPA FIFRA

Ce produit chimique est un pesticide enregistré comme tel par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et donc soumis à des exigences d'étiquetage de pesticides établies par la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences sont différentes des critères de classification et des informations concernant le danger exigées pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour les étiquettes de milieu de travail concernant les produits chimiques non pesticides. Les informations de danger exigées dans l'étiquetage des pesticides sont reprises ci-après. L'étiquette des pesticides comprend d'autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.

Mention d'avertissement EPA FIFRA

Danger

| | |
|---|--|
| Mentions de danger EPA FIFRA | Garder hors de la portée des enfants. |
| Déclaration de mise en garde EPA FIFRA | DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. |
| 4-tert-pentylphénol (80-46-6) | |
| Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) | |
| Acide phosphorique (7664-38-2) | |
| Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) | |
| 2-Phénylphénol (90-43-7) | |
| Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) | |
| Répertorié aux États-Unis dans SARA Section 313 | |
| Section 313 de la SARA - Déclaration des émissions | 1,0 % |
| Acides sulfoniques, hydroxycane en C14-16 et alcène en C14-16, sels de sodium (68439-57-6) | |
| Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) | |
| Alcool isopropylique (67-63-0) | |
| Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) | |
| Répertorié aux États-Unis dans SARA Section 313 | |
| Drapeau réglementation EPA TSCA | T - T - indique une substance qui fait l'objet d'une règle d'essai de la section 4 de la TSCA. |
| Section 313 de la SARA - Déclaration des émissions | 1,0 % (uniquement si fabriqué par le procédé à l'acide fort, pas de notification du fournisseur) |

15.2 Réglementations des états américains

É.U. - Proposition 65 de la Californie - Liste des Carcinogènes

MISE EN GARDE : Ce produit contient un produit chimique reconnu cancérigène par l'État de Californie.

15.3. Réglementation canadienne

Sans objet.

SECTION 16 : Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA 29 CFR 1910.1200 sur la communication des dangers.

GHS texte complet des énoncés :

| | |
|-------------------------|--|
| Poussières combustibles | Poussières combustibles |
| Lésions des yeux 1 | Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire Catégorie 1 |
| Irritation des yeux 2A | Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire Catégorie 2A |
| Inflammable Liq. 2 | Liquides inflammables Catégorie 2 |
| Métal corrosif 1 | Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 |
| Corrosion cutanée 1B | Corrosion/irritation de la peau Catégorie 1B |
| Irritation de la peau 2 | Corrosion/irritation de la peau Catégorie 2 |
| Sensib. cutanée 1 | Sensibilisation de la peau Catégorie 1 |
| STOT SE 3 | Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3 |
| H225 | Vapeur et liquide hautement inflammables |
| H232 | Est susceptible de former des concentrations de poussières dans l'air |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H317 | Peut causer une réaction cutanée allergique. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
| H319 | Provoque une grave irritation des yeux |
| H335 | Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer de la somnolence ou du vertige. |

Risque pour la santé NFPA

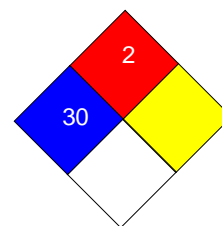
3 - Une courte exposition peut causer de graves blessures temporaires ou résiduelles même si des soins médicaux ont été administrés rapidement.

Danger d'incendie NFPA

2 - Doit être modérément chauffé ou exposé à une température ambiante relativement élevée avant qu'une inflammation puisse se produire.

Réactivité NFPA

0 - Normalement stables, même dans des conditions d'exposition au feu, et ne réagissent pas avec l'eau.



Remplace : 24 avril 2015

Date de révision : 22 juillet 2015

Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date des présentes. Cependant, Biotrol ne fait aucune recommandation quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude des informations. Les personnes recevant les informations doivent exercer leur jugement indépendant pour déterminer l'adéquation du produit aux fins spécifiques.

AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUTE AUTRE NATURE N'EST FAITE EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES OU LE PRODUIT AUQUEL LES INFORMATIONS SE RÉFÉRENT.
